

# Formulaire FO/C: déclaration définitive des emballages à usage unique

A remplir par l'adhérent qui est responsable d'emballages industriels de type C. Dans le cas de produits qui ne sont ni emballés par un RE/A, ni importés par un RE/B, le déballeur de produits importés. A renvoyer à VAL-I-PAC au plus tard pour le **28 février 2012**.

Année de référence: 2011	Numéro d'adhésion:		
Matériau d'emballage	Emballages primaires de produits <b>dangereux</b> <sup>(1)</sup>	Autres emballages de produits <b>non-dangereux</b>	Poids total de tous les emballages (tonnes)
Papier / carton recyclable			
Métal recyclable			
Bois recyclable			
Verre recyclable			
Autres fibres naturelles recyclables			
Plastique recyclable			
Plastique recycl. secteur construction <sup>(1)(2)</sup>			
Autres recyclables			
Papier / carton non-recyclable <sup>(1)</sup>			
Bois non-recyclable <sup>(1)</sup>			
Plastique non-recyclable <sup>(1)</sup>			
Verre non-recyclable <sup>(1)</sup>			
Autres non-recyclables <sup>(1)</sup>			
<b>TOTAL</b>			
Nom et signature du responsable du dossier			

version 11/2011

Les données relatives aux quantités d'emballages industriels concernent les 12 mois de l'année 2011.

Les emballages réutilisables doivent être mentionnés sur le formulaire R/C.

Le formulaire doit être certifié conformément à la procédure de certification décrite dans la note explicative.

<sup>(1)</sup> Consultez la "Note explicative à la déclaration".

<sup>(2)</sup> Il s'agit de tous les films, housses et sacs en plastique de produits destinés au secteur de la construction.

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet [www.valipac.be](http://www.valipac.be) dans la section "Infos pour les adhérents".